



DIRECTION GENERALE DE LA QUALITE ET DES EVALUATIONS

DIRECTION DE L'ASSURANCE QUALITE ET DES NORMES

REFERENTIEL D'EVALUATION INSTITUTIONNELLE Version 1

DGQE

REI

2018

PREAMBULE

La Côte d'Ivoire, sous l'autorité du Chef de l'État, fait de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, un levier essentiel du développement.

À cette fin, des réformes institutionnelles, structurelles et académiques sont en cours pour améliorer la qualité de l'offre de formation, sa pertinence et la gouvernance des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Une meilleure insertion professionnelle des diplômés et la valorisation de la recherche restent également des préoccupations majeures.

Cette vision est déclinée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans le plan de développement 2016-2025.

Pour faire face aux nombreux défis de l'enseignement supérieur, le gouvernement ivoirien et les Partenaires Techniques et Financiers ont identifié, des projets d'appui au développement de l'enseignement supérieur.

Le Projet UNESCO-SHENZHEN de renforcement de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique donne en partie les moyens au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de renforcer le système d'assurance qualité en place.

En mars 2018, pour la mise en place de son programme d'Assurance Qualité, la DGQE a élaboré à l'attention des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique, des référentiels qualité pour leur évaluation.

Ces référentiels d'évaluation Institutionnelle (REI), des Offres de Formation (ROF) et de Recherche (RER) largement inspirés de ceux du CAMES ont été validés au plan national selon un processus participatif et inclusif de toutes les parties prenantes.

En vue de rendre ces référentiels plus opérationnels en les intégrant dans le cadre plus vaste de la culture de la démarche qualité, au sein des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR), la DGQE envisage la vulgarisation des référentiels d'évaluation au niveau national et leur appropriation par les parties prenantes.

Nous exhortons les IESRS à en faire bon usage !

Nous exprimons notre infinie gratitude à tous les acteurs du système d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique, avec une note particulière à l'endroit des Ministres BAKAYOKO- LY Ramata et Abdallah Albert MABRI TOIKEUSSE dont la vision a permis de tracer les sillons de l'Assurance Qualité.

Professeur BONNY Jean Sylvain

Directeur Général de la Qualité et des Évaluations

INTRODUCTION

1. CONTEXTE

La qualité dans l'enseignement supérieur est aujourd'hui au cœur des préoccupations des États comme des établissements qui délivrent grades et diplômes pour permettre à leurs étudiants, d'être compétitifs et performants sur le marché du travail en vue de satisfaire aux besoins du développement humain, économique et socio-culturel des pays.

Cette prise de conscience est mondiale et, se traduit par la publication de textes de références et de lignes d'orientation à l'intention des établissements, des prestataires d'enseignement supérieur et des agences d'évaluation.

Les recommandations du 1^{er} Colloque International sur l'Assurance Qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique francophone, organisé en 2015, à Saly Portudal (Sénégal) autour du thème général : « L'Assurance Qualité en Afrique francophone : bilan, bonnes pratiques et perspectives » ont fait ressortir l'impérieuse nécessité d'engager les institutions d'enseignement supérieur publiques comme privées dans la Démarche Qualité.

Lors de la 17^{ème} Assemblée Générale de l'AUF tenue à Marrakech en mai 2017, une table ronde intitulée « Les universités face au défi de la qualité » a confirmé la pertinence de la démarche qualité comme outil au service de la gouvernance des universités. Elle a également confirmé la légitimité de l'Agence et les rôles multiples qu'elle peut jouer dans l'accompagnement de ses universités membres dans ce domaine.

Le Colloque International organisé à Abidjan, les 08 et 09 octobre 2018, autour du thème principal : « Assurance Qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche : évolutions récentes dans la sous-région Ouest Africaine, Centrale et Sahélienne », a analysé les enjeux de l'Assurance Qualité (AQ) en Afrique francophone à travers un partage de bonnes pratiques sur l'AQ autour des expériences européennes ESG et du déploiement des African-Standards Guidelines, et un partage d'expériences sur l'articulation entre assurance qualité interne/externe.

Dans notre pays, la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique reflète l'ambition du gouvernement d'assurer aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent un enseignement supérieur de qualité débouchant sur des emplois décents et à développer la recherche pour un mieux-être de la population.

Des reformes sont naturellement en cours.

Aussi a-t-il été créé par décret n°2016-565 du 27 juillet 2016 modifié par le décret n°2018-945 du 18 décembre 2018 portant Organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, la Direction Générale de la Qualité et des Évaluations (DGQE), pour concevoir et mettre en œuvre un système d'assurance qualité au niveau des institutions d'enseignement supérieur et de

recherche, et maintenir une culture et une conscience de la qualité des services par les évaluations.

Dans la réforme en cours, cette direction doit faire place à une autorité dont la gouvernance et les pratiques sont conformes aux références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (*african standards and guidelines quality assurance (asg-qa) for higher education*)

Il convient de rappeler que la Qualité est un terme complexe qui recouvre de nombreuses dimensions et conceptions. Il est très relatif et peut être rattachée intrinsèquement à un produit, un service, ou même à un individu. Pour les organisations, telles que les institutions d'enseignement supérieur, une compréhension commune de la qualité est l'ensemble des caractéristiques qui leur confèrent l'aptitude à satisfaire des exigences académiques.

Les exigences sont les meilleures pratiques en matière d'enseignement ou de recherche ou reconnues comme telles et érigées en **références** (ou standard). Un ensemble de références constituant un **référentiel**.

Il s'agira alors pour les institutions d'enseignement supérieur engagées dans la promotion de la qualité d'être en conformité avec les exigences retenues, en vue d'obtenir une reconnaissance (**habilitation, accréditation** etc...)

Le présent document de référentiels est constitué de trois (03) référentiels :

- ✓ Le Référentiel d'Évaluation Institutionnelle version 1 : REI.01 ;
- ✓ Le Référentiel d'Évaluation des Offres de Formation version 1 : ROF.01 ;
- ✓ Le Référentiel d'Évaluation des Programmes de Recherche version 1 : RER.01

Chaque référentiel est bâti à partir de la classification suivante :

- Domaines
- Champs
- Références
- Critères.

2. OBJECTIFS DES RÉFÉRENTIELS

Les référentiels sont conçus pour servir de base à l'auto-évaluation et à l'évaluation externe des institutions, établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Les objectifs spécifiques sont :

- fournir un cadre commun pour l'habilitation des EPES ;
- fournir un cadre commun pour l'accréditation des offres de formation et des programmes de recherche des IEESRS ;
- garantir et améliorer la qualité de la formation;
- favoriser la confiance mutuelle et faciliter la reconnaissance et la mobilité académique, au sein et au-delà des frontières nationales ;

- permettre aux IEESRS évaluées d'identifier des pistes d'amélioration de leurs résultats et de leurs pratiques.

3. TERMINOLOGIES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

Les termes et définitions utilisées dans ce document de référentiel, proviennent de documents de référence tels que les définitions issues du glossaire des documents du CAMES, de la HCERES, de la CTI, la norme internationale ISO 9000 version 2015, etc.

Accréditation :

Procédure d'évaluation de la qualité visant l'approbation d'un programme d'études (accréditation des programmes) par un organisme d'experts ou par une autorité dirigeante.

Assurance Qualité (AQ) :

Partie du management de la qualité visant à donner confiance en ce que les exigences pour la qualité seront satisfaites.

Assurance Qualité Externe (AQE):

Pratiques déployées par un organisme externe (pratiques supra-institutionnelles ou interinstitutionnelles).

Assurance Qualité Interne (AQI):

Pratiques propres à un établissement (pratiques intra-institutionnelles)
Elle est développée par les CIAQ

CAMES :

Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur

Certification :

Activité par laquelle un organisme reconnu, indépendant des parties en cause, donne une assurance écrite qu'une organisation, un processus, un service, un produit ou des compétences professionnelles sont conformes à des exigences spécifiées dans un référentiel. La certification est une démarche volontaire.

Champ :

Type d'activité à l'intérieur d'un domaine: le pilotage de l'offre de formation, la communication sur l'offre de formation, la démarche qualité pédagogique... Il définit les périmètres du référentiel.

CIAQ :

Cellule Interne d'Assurance Qualité

Compétence :

Faculté de mobiliser un ensemble de ressources cognitives (savoirs, capacités, informations, etc.) pour faire face avec pertinence et efficacité à une famille de situations.

Confidentialité:

Les experts s'engagent à garder confidentielles toutes les informations dont ils peuvent prendre connaissance, ainsi que le contenu des documents qu'ils ont l'occasion de consulter pour les besoins de leur mission ou au cours de son exécution.

Critère :

Élément qualitatif ou quantitatif qui permet d'apprécier le niveau de mise en œuvre d'une référence. Il permet à l'évaluation de se fonder sur des éléments de preuve. D'un point de vue pratique, les critères sont évalués à partir de preuves sur lesquelles s'exerce le jugement de l'évaluateur

CTI :

La Commission des Titres d'Ingénieur

Elle est en France l'organisme compétent pour l'évaluation en vue de l'accréditation des institutions d'enseignement supérieur à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

Culture de la Qualité:

La culture de la qualité est fondée sur la réflexion critique et la planification stratégique. Elle s'appuie sur des évaluations périodiques qui privilégient la participation active des entités évaluées, l'élaboration consensuelle des priorités et la mise en place de plans d'actions.

DAQN :

Direction de l'Assurance Qualité et des Normes

DECA :

Direction des Évaluations, Certifications et Accréditations

DGQE :

Direction Générale de la Qualité et des Évaluations

Domaine :

Secteur et type d'activités interdépendantes couvrant toutes les activités de l'IEESRS: il peut s'agir de la formation, de la gouvernance, de la recherche, de la vie estudiantine...

Évaluation:

Étape d'investigation, d'interrogation, à la fois interne et externe, sur l'organisation d'une filière d'études, sur la gestion d'une institution dans son ensemble ou d'une de ses composantes.

Évaluation externe :

Processus par lequel un organe externe spécialisé collecte des données et des informations concernant un établissement ou un programme afin d'évaluer sa qualité. L'évaluation externe est normalement réalisée par une équipe d'experts externes, de pairs ou d'inspecteurs. Evaluation par un Comité d'experts externes sur la base d'un rapport d'autoévaluation et d'une visite dans l'entité.

Évaluation interne :

Processus entrepris sous la responsabilité de ceux qui travaillent dans un établissement, consistant en une collecte systématique de données administratives et d'informations obtenues par questionnaire auprès des étudiants, du personnel enseignant et d'autres personnels. Il peut être considéré comme une réflexion collective au niveau de l'établissement, ainsi que comme une opportunité d'amélioration de la qualité. Synonyme : autoévaluation,

Habilitation:

Capacité accordée à un établissement d'enseignement supérieur d'organiser tout un programme d'études (ou une partie), de conférer un grade académique et de délivrer les certificats et diplômes associés.

HCERES :

Haut Conseil pour l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
C'est une autorité administrative indépendante française, chargée d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les formations et les équipes de recherche, françaises comme étrangères.

IEESRS :

Institutions, Établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique

Indicateur :

Instrument de mesure tentant de rendre compte d'une réalité complexe, au service d'une politique Qualité et d'une démarche d'amélioration permanente.

Indices de qualité :

Données susceptibles de tenir lieu de descripteur qualitatif de la situation à analyser. Ils sont associés à chacun des critères et permettent aux évaluateurs d'explicitier une appréciation qualitative.

ISO :

Organisme international de normalisation
C'est un organisme de normalisation international composé de représentants d'organisations nationales de normalisation de 165 pays.

Label :

Le label reconnaît à un produit ou à un service des caractéristiques destinées à créer de la confiance entre le fournisseur et le client. Il faut distinguer les labels authentifiant la présence de certaines caractéristiques dans le produit, des labels de provenance. Ils donnent la garantie de l'origine du produit, mais ne constituent pas une marque de qualité.

Labellisation :

Fait d'attribuer un label, marque spéciale introduite par une organisation professionnelle pour identifier et pour garantir l'origine et un niveau de qualité.

PDCA :

(Plan : Planifier - Do : Développer - Check : Contrôler - Act : décider d'améliorations et Agir) ou encore Roue de Deming (William Edwards Deming, statisticien); principe d'amélioration continue à la base des modèles de qualité totale et visant à établir un cercle vertueux. Sa mise en place poursuit l'amélioration sans fin de la qualité.

Preuve :

Élément qui permet de confirmer la réalisation effective d'un critère et son niveau éventuel de réalisation et de performance. C'est l'élément que l'institution doit fournir dans le remplissage du canevas d'auto-évaluation.

Qualité:

Ensemble des mesures d'optimisation du fonctionnement et d'incitation au raisonnement stratégique dans les établissements d'enseignement supérieur. Elles ont pour base les dispositifs du processus de Bologne.

Rapport d'auto-évaluation, RAE (ou rapport d'évaluation interne)

Rapport confidentiel, rédigé par la commission d'évaluation interne et destiné au comité des experts (voir Guide méthodologique pour l'élaboration du rapport d'autoévaluation – Formation ou Recherche). Ce rapport présente le cadre de l'institution et l'approche de la gestion de la qualité au sein de l'entité évaluée et de l'établissement concerné. Il fournit une autoévaluation critique complète de l'enseignement à travers l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des risques afin d'identifier ce qui doit faire l'objet d'une amélioration.

Référence (standard) :

Actions qui concourent à la réalisation des attentes des usagers, des partenaires et des décideurs de l'institution. Il traduit en action une valeur que se donne l'institution. Elle permet d'identifier les actions concrètes qui vont concourir au meilleur niveau possible de réalisation de cette valeur. D'un point de vue pratique, la référence est un objectif à atteindre.

Référentiels d'évaluation :

Ce sont des documents qui regroupent l'ensemble des champs pertinents, des standards, des critères et éléments de preuve nécessaires à l'évaluation d'une institution, d'une filière, d'un programme de formation ou de recherche. Ils servent aussi bien pour l'auto-évaluation que pour l'évaluation externe.

SMQ :

Système de Management de la qualité

UNESCO :

United Nations educational, scientific and Cultural Organization
(Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
INTRODUCTION	3
CONTEXTE	3
OBJECTIFS	4
TERMINOLOGIES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	5
SOMMAIRE	9
TABLEAU RÉCAPITULATIF	10
 DOMAINE 1 : STRATEGIE ET GOUVERNANCE	 11
CHAMP 1 : CH.1.1- LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT ET SON POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE	11
CHAMP 2 : CH.1.2- L'ORGANISATION INTERNE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	12
CHAMP 3 : CH13. IDENTITÉ ET COMMUNICATION DE L'ÉTABLISSEMENT	13
CHAMP 4 : CH14. AUTONOMIE, INDÉPENDANCE ET SÉCURITÉ (AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT)	13
 DOMAINE 2 : FORMATION ET RECHERCHE	 15
CHAMP 1 : CH.2.1- LA POLITIQUE DE LA FORMATION	15
CHAMP 2 : CH.2.2-LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE	17
CHAMP 3 : CH23. LE LIEN ENTRE RECHERCHE ET FORMATION	18
 DOMAINE 3 : PARCOURS DE L'ETUDIANT	 20
CHAMP 1 : CH.3.1- LES PARCOURS DES ÉTUDIANTS, DE L'ORIENTATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE	20
CHAMP 2 : CH.3.2- RESSOURCES POUR L'APPRENTISSAGE	21
CHAMP 3 : CH33. ENVIRONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE	21
 DOMAINE 4 : QUALITE ET ETHIQUE	 22
CHAMP 1 : CH.4.1- POLITIQUE QUALITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE	23
CHAMP 2 : CH.4.2-ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE.	23

DOMAINE 1: STRATEGIE ET GOUVERNANCE

CHAMP 1 : CH11. LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT ET SON POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

Référence : R111. Les missions de l'établissement sont clairement définies, comprises et partagées en son sein

3 Critères :

C1111. L'établissement connaît son environnement national et local.

C1112. Les missions de l'établissement sont clairement définies et toutes les activités déployées s'y réfèrent.

C1113. Les missions de l'établissement sont diffusées en son sein

Référence : R112. L'établissement s'est positionné en fonction du contexte local et international dans lequel il opère

2 Critères :

C1121. L'établissement sait tirer parti des opportunités et des risques de son environnement.

C1122. L'établissement explicite une vision de son rôle dans la société, au présent et dans le futur.

Référence : R113. L'établissement s'est doté d'une stratégie au regard de ses missions et de son environnement.

6 Critères :

C1131 : Les orientations stratégiques sont identifiables et en accord avec les missions et l'environnement dans lequel opère l'établissement. Elles se déclinent dans toutes ses activités.

C1132 : L'établissement dispose d'un système de gestion de données statistiques et de l'information.

C1133 : L'établissement a établi des partenariats en fonction de ses missions et de ses besoins

C1134 : Les principaux acteurs et partenaires sont associés à l'élaboration de la stratégie.

C1135 : Les valeurs de l'établissement sont définies, connues et partagées.

C1136 : L'établissement évalue ses résultats au regard de ses objectifs.

CHAMP 2 : CH12. L'ORGANISATION INTERNE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Référence : R121. L'organisation et le fonctionnement de la gouvernance sont au service du fonctionnement de l'établissement et de la stratégie adoptée

5 Critères :

C1211 : Les structures et les acteurs de la gouvernance ont des attributions et des rôles définis, qui permettent la prise de décision et l'efficacité des actions.

C1212 : La qualité des ressources humaines répond aux missions et aux besoins de l'établissement.

C1213 : Les différentes catégories de personnels et les étudiants participent aux structures et aux processus de gouvernance.

C1214 : Les processus de décision stratégique sont explicites, organisées et efficaces.

C1215 : L'établissement promeut le genre.

Référence : R122. L'organisation interne de l'établissement répond aux enjeux de son développement

3 Critères :

C1221 : L'organisation des campus et des entités de formation et de recherche est cohérente au regard des forces de l'établissement et de sa stratégie.

C1222 : Le pilotage des activités repose sur une organisation efficace et une définition des fonctions supports.

C1223 : Les entités de formation et de recherche et les entités administratives partagent les orientations stratégiques de l'établissement et participent à leur réalisation.

CHAMP 3 : CH13. IDENTITE ET COMMUNICATION DE L'ETABLISSEMENT

Référence : R131. L'établissement affirme son identité et développe une politique cohérente de communication

5 Critères :

- C1311. L'établissement développe une politique de communication structurée, fiable et s'appuyant sur les médias les plus adaptés à la cible et au contexte.
- C1312. L'établissement définit une politique de communication interne, au service de sa stratégie. Il délivre également une information pertinente sur les analyses prospectives et les éléments majeurs de programmation.
- C1313. Les outils d'expression de l'identité de l'établissement sont coordonnés ; ils développent l'adhésion des personnels et des étudiants et l'implication des entités internes.
- C1314. La communication interne contribue, sous des formes variées, à l'information des personnels et des étudiants et favorise leur implication ; elle est intégrée à la vie de l'établissement.
- C1315. La communication externe de l'établissement, comme celle de ses entités internes, est cohérente, dans ses modalités et dans ses contenus, avec la stratégie ; elle est adaptée aux différents publics auxquels elle s'adresse.

CHAMP 4 : CH14. AUTONOMIE, HYGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Référence : R141. L'établissement affirme son autonomie et développe une politique de recrutement des étudiants indépendamment des affectés de l'Etat.

3 Critères :

- C1411. L'établissement dispose de ressources propres pour assurer son autonomie financière
- C1412. L'établissement recrute des étudiants afin d'assurer son autonomie.
- C1413. L'établissement démontre son autonomie par sa capacité à mobiliser des ressources externes.

2 Critères :

C1421. L'établissement dispose d'une politique de protection des personnes et des biens en rapport avec la réglementation en vigueur (Hygiène, Sécurité et Environnement).

C1422. L'établissement effectue des simulations d'évacuation en cas d'incendie

CHAMP 1 : CH21. LA POLITIQUE DE LA FORMATION

Référence : R211. L'établissement a défini une politique de formation intégrant la dimension compétence

5 Critères :

- C2111. Les axes stratégiques en matière de formation sont adaptés aux forces de l'établissement et aux besoins de développement national (PND, PNR et PPU).
- C2112. L'architecture de l'offre de formation est lisible et les entités en charge de sa mise en œuvre sont identifiées.
- C2113. Les missions et responsabilités des différents acteurs des activités de formation sont clairement définies et reconnues.
- C2114. Les ressources humaines et matérielles affectées aux activités de formation sont définies. (A préciser dans le guide)
- C2115. Par le développement de relations ou d'alliances, l'établissement intègre son offre de formation, initiale et continue, dans son environnement local, et conforte l'attractivité de celle-ci aux échelles nationale, régionale et internationale.

Référence : R212. La politique de formation de l'établissement intègre des modalités d'enseignement adaptées à ses divers publics

3 Critères :

- C2121. Les modalités de formation mises en œuvre (initiale, en apprentissage, en alternance, continue ; multidisciplinaires, à distance, innovantes) prennent en compte la diversité des étudiants et de leurs besoins.
- C2122. L'établissement met à disposition de ses étudiants un environnement de travail approprié, pour les activités d'apprentissage et d'enseignement, notamment l'Environnement Numérique de Travail, la logistique, les équipements, et les infrastructures

C2123. L'établissement développe une politique d'innovation pédagogique et adapte ses méthodes d'enseignement en faisant appel notamment aux outils et ressources numériques nécessaires.

Référence : R213. Le pilotage et l'organisation des activités de formation permettent à l'établissement d'atteindre ses objectifs

2 Critères :

C2131 : Le soutien aux activités de formation est efficacement organisé, du niveau de l'équipe dirigeante jusqu'aux équipes pédagogiques.

C2132 : L'établissement connaît et gère l'ensemble des ressources humaines, financières et matérielles des structures de formation.

Référence : R214. L'établissement dispose des règles prédéfinies et publiées concernant l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis

5 Critères :

C2141. L'établissement met à disposition des étudiants une documentation expliquant la qualification obtenue, et les acquis de l'apprentissage.

C2142. Les procédures d'admission sont adaptées aux objectifs de formation.

C2143. Les procédures de reconnaissance des diplômes sont adaptées aux objectifs de formation.

C2144. Les procédures de mobilité des étudiants sont adaptées aux objectifs de formation.

C2145. Concernant l'évaluation des étudiants, les critères et méthodes sont publiés à l'avance. Les étudiants bénéficient d'une procédure de recours officielle.

Référence : R215. L'établissement suit et diffuse ses résultats, et met en œuvre des dispositifs d'évaluation et de management interne de la qualité

5 Critères :

C2151. Des informations complètes sont régulièrement publiées sur les offres de formations.

C2152. Les résultats de l'activité de formation sont suivis régulièrement, décrits objectivement et rendus publics.

C2153. L'établissement a mis en place une évaluation des programmes de formations et de leur contenu, impliquant les étudiants.

C2154 bis. L'établissement prend en compte les résultats des évaluations et en assure le suivi.

C2155. L'établissement a mis en place une politique de révision périodique des programmes de formations.

CHAMP 2 : CH22. LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE

Référence : R221. L'établissement a défini une politique de recherche

6 Critères :

C2211. La politique de recherche de l'établissement contribue au développement économique et socioculturel de son territoire, et partant, celui du pays.

C2212. Les orientations scientifiques sont définies. Elles répondent aux missions de l'établissement et sont en adéquation avec sa stratégie.

C2213. Les équipes ou laboratoires de recherche sont identifiés et structurés sur le plan organisationnel conformément aux textes en vigueur.

C2214. Les missions des acteurs de la recherche sont clairement définies et reconnues.

C2215. Les ressources humaines, matérielles et financières affectées à la recherche sont définies.

C2216. L'établissement se positionne dans le contexte national et international de la recherche ; il s'implique dans les structures ou réseaux nationaux et internationaux.

Référence : R231. Les politiques de recherche et de formation sont articulées et adaptées aux missions et à la stratégie de l'établissement

3 Critères :

- C2311. Les modalités d'articulation des politiques de recherche et de formation sont adaptées en fonction, notamment, des disciplines, des types de recherche ou des niveaux de formation, et de la nature des activités concernées.
- C2312. Dans le cas où l'établissement a défini une politique de formation au niveau Doctorat ou écoles doctorales, celle-ci s'appuie sur la force du lien enseignement-recherche.
- C2313. La politique de recrutement de personnels contribue à entretenir le lien entre recherche et formation.

Référence : R232. Le pilotage de la recherche permet à l'établissement d'atteindre ses objectifs

4 Critères :

- C2321. L'établissement dispose d'une instance en charge de la mise en œuvre de la stratégie et de la structuration de la recherche.
- C2322. Les instances de décision pour l'affectation des moyens à la recherche sont clairement définies et leur fonctionnement est transparent
- C2323. Les services en charge du pilotage de la recherche disposent d'outils de suivi de l'activité de recherche.
- C2324. Des processus d'évaluation interne des activités de recherche sont mis en œuvre en lien avec la politique de la recherche.

6 Critères :

C2331. L'établissement définit une politique de valorisation adaptée aux opportunités de l'établissement, à ses forces et à son environnement.

C2332. L'établissement assure le suivi de la valorisation.

C2333. L'établissement développe une politique de communication sur ses activités de valorisation et sur son offre de services à destination du monde économique et socioculturel.

C2334. L'établissement développe une politique de valorisation conforme à la vision du MESRS et aux textes en Vigueur.

C2325. Les équipes et les ressources humaines de l'établissement sont identifiées

C2326. L'établissement développe un pôle d'innovation (ex. les start-up).

CHAMP 1 : CH31. LES PARCOURS DES ETUDIANTS : DE L'ORIENTATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Référence : R311. Les parcours des étudiants, depuis leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle, sont organisés et adaptés à leurs besoins en formation pour favoriser leur réussite

7 Critères :

- C3111. L'établissement développe des actions cohérentes d'information et d'orientation des lycéens et des étudiants.
- C3112. L'établissement décline une politique d'information et d'accueil des différents publics étudiants à tous les niveaux de formation. Cette politique comprend des dispositifs adaptés aux publics spécifiques notamment les étudiants en situation de handicap.
- C3113. L'établissement assure un système efficace de suivi de mise en stage et de soutenance.
- C3114. Une politique de détection des difficultés, d'aide à la réussite et d'accompagnement des différents publics étudiants est définie et mise en œuvre au sein des entités de formation.
- C3115. L'insertion professionnelle des étudiants est préparée, tout au long de leur parcours. L'établissement en assure également le suivi.
- C3116. L'établissement favorise le maintien des contacts avec ses anciens étudiants via les alumni et exploite leurs retours d'expérience dans un souci d'amélioration permanente.
- C3117. L'établissement met en place des dispositifs variés et cohérents qui permettent d'associer les milieux économiques et socioculturels à sa politique de soutien à l'insertion professionnelle.

Référence : R312. Les modes de gouvernance de l'établissement incluent la participation active des étudiants à différents niveaux

2 Critères :

- C3121. L'établissement soutient et reconnaît l'engagement étudiant dans la gouvernance, ainsi que dans la vie associative et les activités culturelles et sportives.

- C3122. Les étudiants sont associés à la politique de formation de l'établissement. Ils sont partie prenante en matière d'évaluation et de management interne de la qualité.

CHAMP 2 : CH32. RESSOURCES POUR L'APPRENTISSAGE

Référence : R321. L'établissement déploie une politique d'information et de documentation en appui à ses activités de formation et de recherche

3 Critères :

- C3211. L'établissement connaît ses ressources documentaires et dispose d'un catalogage complet, actualisé et accessible.
- C3212. La diversification des ressources documentaires (notamment les ressources numériques) répond aux besoins de la recherche et de la formation.
- C3213. Les infrastructures techniques et logicielles/numériques contribuent à garantir la qualité de l'information et de la documentation du service.

CHAMP 3 : CH33. ENVIRONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Référence : R331. L'établissement contribue à créer un environnement d'apprentissage favorable aux étudiants.

4 Critères :

- C3311. L'établissement développe une stratégie de qualité de la vie étudiante incluant l'accueil et l'hébergement des étudiants, les activités culturelles et sportives, les services de veille sanitaire et de médecine préventive, de lutte contre les nuisances sonores
- C3312. L'établissement crée les conditions d'épanouissement qui prennent en compte la diversité des apprenants (handicapés,...)
- C3313. Les actions en matière de vie étudiante sont pilotées par les autorités compétentes et connues des étudiants
- C3314. La politique d'allocation des moyens - financiers, matériels et humains à la vie étudiante traduit les engagements de l'établissement ; elle associe les étudiants.

DOMAINE 4 : QUALITE ET ETHIQUE

CHAMP 1 : CH41. POLITIQUE QUALITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE

Référence : R411. L'établissement adopte une politique de la qualité adaptée à sa stratégie

4 Critères :

- C4111. La politique qualité est portée par l'équipe de direction et partagée au sein de l'établissement ; elle définit des objectifs et des modalités adaptées à sa stratégie et rendues publiques.
- C4112. L'établissement organise le suivi du résultat de ses activités, y compris par des dispositifs d'autoévaluation, d'évaluation externe périodique, et d'analyse prospective. Il met en œuvre des actions correctrices efficaces.
- C4113. L'établissement alloue les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au soutien de sa politique qualité.
- C4114. L'amélioration continue fait partie de la stratégie de l'établissement.

Référence : R412. L'établissement dispose d'un système d'assurance qualité.

3 Critères :

- C4121. L'établissement prend des mesures qui soutiennent l'assurance qualité et contribuent à l'amélioration de l'enseignement et de la recherche. L'enseignement et la recherche sont régulièrement évalués et adaptés en fonction des résultats obtenus et tout autre élément pertinent.
- C4122. L'établissement a mis en place un dispositif interne d'assurance qualité avec des règles et des procédures permettant la garantie et l'amélioration de la qualité des activités de gouvernance, de formation, d'enseignement et/ou de recherche.
- C4123. Les responsabilités et les processus relatifs à la gestion de la qualité sont consignés par écrit.

Référence : R413. L'établissement a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou résoudre les conflits.

2 Critères :

C4131. L'établissement a mis en place des mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

C4132. L'établissement dispose d'une instance de médiation qui comprend toutes les parties prenantes.

CHAMP 2 : CH42. ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Référence : R421. L'établissement a une politique d'éthique et de déontologie

6 Critères :

C4211. L'établissement a élaboré et mis en œuvre une charte d'éthique.

C4212. L'établissement a défini ses valeurs et les promeut.

C4213. Les règles de gouvernance sont définies, claires et diffusées

C4214. L'établissement a défini des mesures anti-fraude et/ou anti-corruption

C4215. L'établissement promeut l'égalité de traitement de ses personnels et de ses étudiants.

C4216. L'établissement a mis en place des procédures d'appel et de recours en cas de manquement à l'éthique.

REFERENTIEL D’EVALUATION
INSTITUTIONNELLE
Version 1

